



Casablanca, le 03 décembre 2021

Communiqué N°006/21

Chère Consoeur, Cher Confrère,

Considérant la lutte contre la publicité dans l'exercice de la médecine dentaire une problématique d'actualité et que la profession de médecine dentaire n'est pas un commerce et ne peut être exercé en tant que tel et suite au communiqué N° 7 publié le 04 septembre 2020 sur le sujet, le Conseil Régional Sud a procédé initialement à l'envoi de lettres nominatives aux médecins dentistes contrevenants, pour Rappel à l'Ordre.

Nous avons noté un retour positif de certains consoeurs et confrères, tandis que d'autres récalcitrants ont été convoqués au conseil disciplinaire et jusqu' à ce jour 39 affaires ont été instruites dont 21 décisions déjà prises contre les contrevenants et 18 sont en cours de délibération.

Nous réitérons l'appel à tous les Médecins Dentistes, relevant de notre ressort territorial, à respecter les lois et les règlements qui régissent la profession et au respect de l'honneur et de la probité professionnelle.

Cordialement

Royaume du Maroc
Ordre National des Médecins Dentistes
Conseil Régional Sud
Président : Dr. Tawfik AMIN